

## Traitement contre les chenilles processionnaires



La ville poursuit son traitement contre la chenille processionnaire. Cette dernière peut provoquer de graves réactions sur la peau humaine et sur celle des animaux.

### ▼ Contenu

Le premier traitement de l'année est réalisé en mai sur les chênes. Il s'agit de pulvériser du bacille de Thuringe (sans effet néfaste sur l'homme, ni sur la faune et la flore), qui détruit les larves. Un second traitement sera réalisé au mois de septembre sur les pins.

Les services de la ville peuvent agir uniquement sur le domaine public. Aussi, si vous constatez la présence de chenilles processionnaires sur votre propriété, n'approchez pas et ne les touchez pas, ni leurs nids et ni les arbres porteurs de nids.

### ► Infos pratiques